

Envoyé en préfecture le 07/10/2019

Reçu en préfecture le 07/10/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190930-2019_09_30_11-DE



(Finistère)

Landéda, le 23 septembre 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2019

Projet d'aménagement de la voie communale n°3

RAPPORT N° 11/2019-07

Le budget du projet de l'aménagement de la VC3 a évolué depuis la phase AVP à la suite d'évolutions nécessaires pour garantir plus de sécurité à tous les usagers et pérenniser l'aménagement dans le temps.

Ainsi un plateau ralentisseur va être créé au carrefour de la VC3 avec la voie d'Ar Poull Du.

La seconde modification du projet concerne le réseau des eaux de pluie, à la suite au retour du bureau d'études LABOCEA sur le schéma directeur des eaux pluviales, il est conseillé la réfection complète du réseau d'EP de la rue, ce qui n'était pas prévu initialement.

Enfin, dans le cadre du financement du département au titre du dispositif Patrimoine et Cadre de Vie, il a été conseillé de choisir un revêtement du sol différent entre la chaussée et les trottoirs. Un enrobé goasq a donc été chiffré pour le revêtement des trottoirs.

PLAN DE FINANCEMENT

Le projet étant inscrit au projet de territoire, il est éligible au dispositif Patrimoine et Cadre de Vie (PCV) du conseil départemental du Finistère.

Montant du projet en fin de phase AVP : 504 270,00€ HT

A la fin de la phase PRO, le montant des travaux est évalué à 589 290,70€H.T. Le plan de financement du projet est le suivant :

Coûts		Recettes attendues		
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT	
Etude de maîtrise d'œuvre	23 950,00€	ADEME – AAP vélo et territoire	16 765,00€	2,8%
LOT 1 (base + variantes)	492 386,70€	Département	75 000,00€	12,7%
LOT 2	96 904,00 €	Région	17 801,70€	3,02%
		Commune	503 674 ,00€	85,47%
TOTAL	589 290,70 € HT	TOTAL	589 290,70 € HT	

Après la présentation du projet d'aménagement de la voie communale n°3 et de son plan de financement, je vous propose d'approuver de nouveau le projet et d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à solliciter toutes les demandes de financements possibles.

**Délibération du conseil
municipal**

N°11/2019-07

Réunion du 30 septembre 2019

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA VOIE COMMUNALE N°3

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Etaient présents : Christine CHEVALIER, Maire ; David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Cathy LARIDAN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Alexandre TRÉGUER, Laurent LE GOFF, adjoints.

Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM, Philippe MARTIN, Rachel MARZIOU, Solange PELLEN, Isabelle POUILLAIN, Christophe CARIOU, Danielle FAVÉ, Céline PRONOST, Hervé LOUARN, Philippe MASQUELIER, Philippe COAT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Ronan CORBEL (procuration à Cathy LARIDAN)
- Jean-Pierre GAILLARD (procuration à Christine CHEVALIER)
- Erwan GUIZIOU.

Pierre-Louis LE CAM a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de Mme le Maire,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 22 voix pour,

M. Alexandre TRÉGUER, Rapporteur, entendu,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1: Le Conseil municipal approuve le projet.







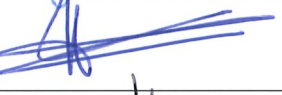





ARTICLE 2: Le Conseil municipal sollicite les subventions auprès du Conseil départemental, du Conseil Régional et de l'ADEME et autorise le maire à signer tous documents s'y afférant.

Envoyé en préfecture le 07/10/2019

Reçu en préfecture le 07/10/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190930-2019_09_30_11-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	Procuration
GUIZIOU Erwan	Absent
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	Procuration
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	
COAT Philippe	

Envoyé en préfecture le 07/10/2019

Reçu en préfecture le 07/10/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190930-2019_09_30_11-DE